

REGLEMENT COMPLET
JEU GRATUIT SANS OBLIGATION D' ACHAT
« LE GRAND JEU DE LA RENTREE »

Article 1 :

L' **Union Cherbourg Commerces (UCC)**, association loi 1901, organise un jeu gratuit et sans obligation d' achat dans le cadre de l' opération « Grand jeu de la rentrée » (dite ci-après « l' animation ») du 29 août au 12 septembre 2015.

Article 2 :

Ce jeu est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans (à la date de participation au jeu) domiciliée **uniquement dans le département de la Manche** (50).

Les membres de l' Union Cherbourg Commerces et de toute entité ayant participé directement ou indirectement à la conception, l' organisation, la réalisation et/ou la gestion du jeu ainsi que les membres de l' agence Fadiès' event ne peuvent pas y participer.

Article 3 :

Pour participer au jeu, il suffit de remplir un bulletin de participation et de le déposer dans l' une des urnes des boutiques adhérentes de l' UCC.

Article 4 :

Le tirage au sort aura lieu le mercredi 16 septembre 2015 à 12h30 au 44 rue Gambetta à Cherbourg-Octeville (50100). Il sera réalisé par Me Gilles BAZIN ou Me Olivier GERLIC, Huissiers de Justice associés. Les bulletins devront être déposés dans l' une des urnes au plus tard à 19h le 12 septembre 2015.

Article 5 :

La participation est limitée à un bulletin par famille participante (même nom, même adresse) sur la durée du jeu. Lors du tirage au sort, en cas de pluralité de bulletins gagnants pour une même famille participante, le tirage de ce bulletin sera déclaré nul, ainsi que le premier bulletin tiré au sort. Il sera dans ce cas procédé à un autre tirage au sort, en remplacement des bulletins des tirages annulés.

Article 6 :

6.1 : Dotation

- 1^{er} lot : Une box week-end « Sejour prestige pour 2 personnes avec un dîner en châteaux manoirs. Bon valide jusqu' en mars 2016 », prix public 149,90 € TTC + 1 pièce d'Or 20 francs Napoléons Coq et Marianne, valeur d' estimation (cours) au 8 août 2015 : 189,40 € TTC, soit valeur totale du lot 1 : 339,30 € TTC



- 2^{ème} lot : Une paire de jumelles de marque PERL, modèle Escape 8x42, prix public : 250,00 € TTC + une carte cadeau Art et Création d' une valeur de 50,00 € TTC, soit valeur totale du lot 2 : 300,00 € TTC.
- 3^{ème} lot : Un coffret montre homme de marque Pierre Lannier - Montre fabriquée en France, série limitée Fédération Française de Basket Ball (FFBB), prix public : 239,00 € TTC + un étui à lunettes et une chiffonette pour lunettes de la marque Onika, prix public : 20,00 € TTC soit valeur totale du lot 3 : 259,00 € TTC.
- 4^{ème} lot : Des embouts anti-bruits pour la musique de la boutique Rosette Audition, prix public : 170,00 € TTC + une carte cadeau Bleu Cerise d' une valeur de 50,00 € TTC, soit valeur totale du lot 4 : 220,00 € TTC.
- 5^{ème} lot : Une séance photo chez Diplopie Studio, prix public 90,00 € TTC + un bon repas au restaurant l' Antidote, d' une valeur de 50,00 € TTC, soit valeur totale du lot 5 : 140,00 € TTC.
- 6^{ème} lot : Un cartable Tann' s 41 cm, collection héritage bûcheron rouge, prix public 74,90 € TTC + un repas pour deux personnes au restaurant le Quai des Mers, d' une valeur de 45,00 € TTC, soit valeur totale du lot 6 : 119,90 € TTC.
- 7^{ème} lot : Un soin visage - soin perfecteur pivoine d' une durée d' 1h00 avec un lot de produits « les indispensables de l'Occitane », prix public 75,00 € TTC + une carte cadeau Morgane les Eléis, d' une valeur de 20,00 € TTC, soit valeur totale du lot 7 : 95,00 € TTC.
- 8^{ème} lot : Une coupe brushing au salon de coiffure Camille Albane-Cherbourg, prix public 40,00 € TTC soit valeur totale du lot 8 : 40,00 € TTC.
- 9^{ème} lot : Une carte cadeau Morgane les Eléis, d' une valeur de 20,00 € TTC + 1 pièce d'Argent 50frs Hercule Duprés, d' une valeur de 16,00 € TTC, soit valeur totale du lot 9 : 36,00 € TTC.
- 10^{ème} lot : Un cake au citron du café Pompom, prix public 11,30 € TTC + 1 pièce d'Argent 10frs Hercule Duprés d' une valeur de 14,50 € TTC, soit valeur totale du lot 10 : 25,80 € TTC.

Les lots gagnants sont non modifiables, non échangeables et non remboursables à la demande des participants.

La valeur des lots est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l' objet de contestation quant à son évaluation.

En aucun cas les lots ne pourront faire l' objet d' une demande de contrepartie financière, d' échange ou de reprise de la part de l' UCC pour quelque raison que ce soit.

6.2 : Remise des lots

Les gagnants seront contactés et une date pour la remise des prix sera fixée en fonction des disponibilités des gagnants. Les lots doivent être retirés au plus tard le 16 octobre 2015.

Article 7 :

Tout bulletin surchargé, illisible, raturé, déchiré, collé, incomplet ou falsifié sera immédiatement considéré comme nul. L' UCC se réserve le droit d' engager des poursuites en cas de fraude caractérisée.



Article 8 :

Toute contestation sur le déroulement du jeu sera tranchée par l' Union Cherbourg Commerces. Tout problème d' interprétation du règlement et du jeu sera également tranché par l' Union Cherbourg Commerces.

Article 9 :**Responsabilité**

En cas de renonciation expresse du gagnant à bénéficiaire de sa dotation, celle-ci sera conservée par l' Union Cherbourg Commerces et pourra être utilisée dans le cadre d' une opération ultérieure, si la nature de la dotation le permet, et sans que la responsabilité de l' Union Cherbourg Commerces ne puisse être engagée de ce fait.

En aucun cas, l' Union Cherbourg Commerces ne saurait être tenue responsable de tout défaut ou dysfonctionnement des dotations qui relèvent de la seule responsabilité du fabricant ou prestataire ou de toute utilisation, échange ou négoce que pourrait en faire le gagnant.

L' Union Cherbourg Commerces décline toute responsabilité pour tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir aux gagnants pendant l' utilisation et/ou la jouissance des dotations.

L' Union Cherbourg Commerces se réserve la possibilité, si les circonstances l' exigent, de substituer, à tout moment, à la dotation, une dotation d' une valeur commerciale équivalente et de caractéristiques proches.

Article 10 :

Le jeu est soumis au droit français.

Tout litige concernant l' interprétation du règlement et/ou les cas non prévus par le présent règlement feront l' objet d' un règlement amiable. A défaut, il sera soumis aux juridictions compétentes.

Article 11 :

Les données personnelles transmises par les participants peuvent faire l' objet d' un traitement informatique par l' Union Cherbourg Commerces pour les besoins de la gestion du jeu. Ces données sont susceptibles d' être enregistrées dans la base « client/prospect » de l' Union Cherbourg Commerces située 44 rue Gambetta 50100 Cherbourg-Octeville. Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, telle que modifiée, chaque participant dispose d' un droit d' accès et/ou de rectification des informations le concernant en écrivant à l' Union Cherbourg Commerces. Les participants ont également la possibilité de s' opposer, pour motif légitime, à ce que leurs données fassent l' objet d' un traitement et sans motif et sans frais, à ce que leurs données soient utilisées à des fins de prospection commerciale.

Article 12 :

Le fait de participer au jeu implique l' acceptation pure et simple du présent règlement.



La responsabilité de l' Union Commerces Cherbourg et de ses partenaires ne serait être invoquée si en cas de force majeure ou quelques événements fortuits, internes et externes, imposeraient des modifications ou l' arrêt du jeu.

L' Union Cherbourg Commerces se réserve le droit, pour quelque raison que ce soit, de modifier, prolonger ou d' annuler le présent jeu.

Article 13 :

Les gagnants acceptent que des photographies de leur image soient diffusées dans la presse à l' occasion de la remise des lots, ainsi que sur les sites internet et pages Facebook de l' Union Cherbourg Commerces et de Fadiès' event à des fins publicitaires, promotionnelles ou purement informatives, sans contrepartie financière.

Article 14 :

Le présent règlement a été déposé auprès de la SCP Bazin Gilles – Gerlic Olivier, Huissiers de Justice 12 bis-14 avenue de Paris – 50105 Cherbourg et est disponible gratuitement soit sur simple demande écrite adressée à l' adresse de Fadiès' event (549 rue des champs 50460 Tonneville) avant le 12 septembre 2015 inclus (cachet de la poste faisant foi) par l' envoi d' un timbre en retour tarif lent base 20g.

